



NOM :

PRENOM :

Demande d'admission en classe de :

Etablissement d'origine :

DOSSIER DE CANDIDATURE 2026-2027 SECTION SPORTIVE FOOTBALL

A RETOURNER AU PLUS TARD LE 22 AVRIL 2026 – DELAI DE RIGUEUR

LYCEE EDOUARD BELIN à l'attention de Mme Sabrina ROBERT – Proviseure Adjointe

18 Rue Edouard Belin – 70006 VESOUL CEDEX

DATE DE SELECTION : MERCREDI 06 MAI 2026



La section sportive scolaire football du lycée BELIN est une structure reconnue par l'éducation nationale, elle est encadrée par des textes de référence sur les objectifs, l'organisation et le suivi médical.

Elle est organisée en partenariat avec le **FC VESOUL** et le **district de football de Haute-Saône**.



Elle s'adresse aux élèves garçons et filles entrant en classe de seconde à la rentrée 2026.

I – OBJECTIFS DE LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE DE FOOTBALL DU LYCEE BELIN

Objectifs généraux :

Les pratiques sportives scolaires contribuent pleinement à l'engagement, l'épanouissement et la réussite des élèves ; elles proposent des espaces de socialisation, de solidarité, d'exercice de la responsabilité et de la citoyenneté ; elles conduisent à une meilleure connaissance de soi, de ses ressources et compétences dans une recherche d'équilibre et de santé.

Objectifs scolaires et sportifs :

Il s'agira de promouvoir l'approfondissement de la pratique du football tout en garantissant la réussite scolaire en soutenant leur engagement et motivation dans leur parcours de formation.

Il est attendu que les élèves de la section sportive scolaire football participent pleinement à la mise en place d'un climat de vie favorable dans l'établissement, tout en validant par ce dispositif des compétences sportives et scolaires, significatives de leur engagement et adhésion.

L'équilibre entre le temps consacré aux horaires obligatoires d'EPS, à la pratique sportive, au sport scolaire d'une part, et celui consacré à l'étude d'autres disciplines d'autre part, sera une priorité dans l'élaboration de l'emploi du temps.

Des compétences d'arbitrage, lecture du jeu, gestuelle, connaissances des règles spécifiques seront à acquérir au cours du cursus en obtenant des qualifications tant au niveau du sport scolaire qu'au niveau fédéral.

Connaissances générales :

L'appartenance à la section sportive scolaire de football sera l'occasion d'acquérir :

- des connaissances théoriques générales sur l'activité football : principes offensifs, défensifs, tactiques, projet de jeu ;

- des connaissances sur les différentes filières de formations : STAPS / BPJEPS
- des connaissances liées à la santé du sportif, alimentation, hydratation, gestion du sommeil, risques liés à l'alcool, produits dopants, drogues.

II – FONCTIONNEMENT DE LA SECTION SPORTIVE FOOTBALL DU LYCEE BELIN

La section sportive de football est placée sous l'autorité de **Monsieur Raynald INGELAERE, Proviseur du lycée BELIN**.

La coordination et le suivi scolaire sont assurés par **Monsieur Cyrille HALLER, Professeur d'EPS et Madame Sabrina ROBERT, Proviseure adjointe du lycée BELIN**

L'encadrement des séances est assuré par **des éducateurs du FC Vesoul**.

III - ENTRAINEMENTS

Les élèves bénéficieront de deux entraînements sur les créneaux scolaires.

Ils participent aux compétitions UNSS.

Les entraînements auront lieu :

- le mardi de 16h à 18 h au stade René Hologne à VESOUL
- le mercredi après-midi au stade René Hologne à VESOUL
- le jeudi de 16h à 18 h au stade René Hologne à VESOUL

IV- SUIVI SCOLAIRE

La mise en place d'un dialogue entre le coordonnateur de la section, le responsable technique, le professeur principal, la vie scolaire permet de réguler le rythme d'entraînement en cas de difficulté scolaire, de difficulté organisationnelle ou de nécessité de repos physique.

La réussite scolaire reste primordiale. Une suspension ou exclusion pourra être prononcée en cas d'insuffisance des résultats scolaires ou en cas de comportements inadéquats.

V – SUIVI MEDICAL La circulaire 2003 du 24 avril 2003 précise :

Un examen médical conditionne l'admission en section sportive. Il est renouvelé chaque année et donne lieu à la délivrance d'un certificat médical attestant de la non contre-indication à la pratique (du football) dans le cadre de la section sportive scolaire. Le chef d'établissement (...) doit être destinataire de ce certificat datant de moins de trois mois, à la rentrée scolaire. Le choix du médecin appartient à la famille mais l'examen médical doit être effectué par un médecin titulaire de CES de médecine du sport (...).



CHARTE DE LA SECTION SPORTIVE FOOTBALL DU LYCEE BELIN

En tant que lycéen, je m'engage à :

- respecter le règlement intérieur de l'établissement scolaire
- agir en loyauté et en respect des adultes de la communauté éducative
- agir en respect de mes partenaires dans l'activité FOOTBALL
- être un leader positif en cours d'EPS et dans les autres disciplines scolaires.
- organiser mon travail scolaire afin d'être dans des conditions optimales de réussite scolaire.

En tant que joueur, sportif de la section sportive football du lycée BELIN, je m'engage à :

- être présent et à l'heure à tous les entraînements
- adhérer à l'association sportive du lycée pour pouvoir le représenter aux championnats d'établissements, au championnat excellence, au cross et aux manifestations intramuros.
- être force de proposition dans la vie du lycée afin de favoriser un climat positif et propice aux apprentissages.

Tout manquement à ces engagements peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive de la section sportive scolaire.

Signature de l'élève

Signature des parents ou responsable légal



DOSSIER DE CANDIDATURE

2026-2027

SECTION SPORTIVE FOOTBALL

FICHE D'IDENTITE	
Photographie récente de l'élève	

Nom et Prénom de l'élève :

Date et lieu de naissance :

Nom du (ou des) responsable(s) légal(aux) :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél responsable : Tél élève :
E-mail responsable : E-mail élève :

RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES

Etablissement fréquenté en 2025-2026 :

Adresse de l'établissement :

Téléphone :

Classe suivie :

Classe demandée en 2026-2027 :

Langue vivante 1 : Langue vivante 2 :

Perspectives d'études :

Régime :



Externe



Demi-pensionnaire



Interne



RENSEIGNEMENTS SPORTIFS

Club : Poste :	Entraîneur :
Niveau de performance (équipe, classement, performances ...) :	
Nombre d'entraînements (par semaine) :	Volume horaire sportif hebdomadaire :
Etes-vous déjà dans une classe à vocation sportive :	
Vos motivations pour intégrer la section sportive football :	
Avis de l'entraîneur de l'élève sur vos aptitudes à intégrer une section sportive :	
Date et cachet du club	

MENSURATIONS DE L'ELEVE					
Maillot ADIDAS	XS	S	M	L	XL
Survêtement ADIDAS	XS	S	M	L	XL
Short ADIDAS	XS	S	M	L	XL
Chaussettes ADIDAS	35/37	38/40	41/43	44/45	



AVIS SUR L'ELEVE

(à remplir par l'établissement d'affectation en 2025-2026)

APTITUDES SCOLAIRES En tenant compte des contraintes imposées par une pratique sportive approfondie (entrainements sportifs intensifs, déplacements, compétitions)	
VIE SCOLAIRE Comportement, assiduité, ponctualité, attitude générale, autonomie en particulier pour une demande d'internat	
Décisions d'orientation du 2° trimestre	

A _____ le _____

Signature du chef d'établissement



Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription :

- **Les photocopies des bulletins scolaires** de l'année 2024-2025 (les 3 trimestres ou les 2 semestres) et de l'année 2025-2026 (1^o et 2^o trimestres ou le 1^o semestre, celui du 3^o trimestre (ou second semestre) sera à expédier le plus tôt possible au Lycée Belin).
- **Un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive.**
- **Un électrocardiogramme au repos.**

Les Conditions d'admission

Les tests de sélections auront lieu le mercredi 06 mai 2026.

Une commission d'établissement sera réunie au lycée BELIN pour définir la liste des élèves retenus.

Les critères d'admission sont les suivants :

- dossier scolaire,
- compétences et projet sportifs validés par un entretien de motivation et par des tests physiques,
- nombre de places disponibles.

La décision de la commission sera transmise par écrit à chaque candidat. Elle est soumise à :

- L'admission en classe de seconde.
- **La validation du directeur académique des services de l'éducation nationale dans le cas d'un candidat relevant d'un autre secteur de recrutement.**
- La sélection par la commission de recrutement du mercredi 06 mai 2026.